

Exercice Budgétaire : 2023

Fonction : 67 RECHERCHE ET INNOVATION

Direction : DRESS

Thème : C05.05 Recherche

Objet : Appel à projets Allocations de recherche 2024

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 30 novembre 2023, à 14:00, salle des délibérations - 11 mail Albert à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 412-2 du code de la Recherche,

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les modalités du contrat doctoral fixé par le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 modifié relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche et par le décret n° 2021-1233 du 25 septembre 2021 relatif au contrat doctoral de droit privé,

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 modifié fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,

Vu l'arrêté du 29 août 2016 modifié fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel,

Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016, fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel,

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n° 2022.01881 du Conseil régional du 8 décembre 2022 portant approbation du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI) Hauts-de-France 2022-2028,

Vu la délibération 2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) adoptée par délibération 2022.00573 du 17 mars 2022,

Vu l'avis émis par la commission Lycées, recherche et enseignement supérieur
Feuille n° 1 de la Délibération n° 2023.01809

CONSIDERANT :

Les objectifs du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui visent notamment à structurer, valoriser et renforcer l'excellence et la lisibilité de la recherche sur l'ensemble du territoire régional, à contribuer à l'attractivité et au rayonnement de la recherche, ainsi qu'au développement économique ;

Les défis économiques et sociétaux auxquels la région est confrontée ;

La nécessité de renforcer le capital humain des laboratoires régionaux en doctorants et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues ;

Les thématiques de la Stratégie Recherche Innovation régionale, ainsi que les priorités régionales, telles que figurant dans l'appel à projets Allocations de recherche 2024 ci-annexé, parmi lesquelles figurent le développement des partenariats de recherche « public-privé » ;

La nécessité d'attribuer les cofinancements d'allocations de recherche en cohérence avec la rentrée universitaire des doctorants prévue autour du 1^{er} octobre 2024 ;

La loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.

DECIDE

Par 56 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'approuver le dispositif « Allocations de recherche » et de lancer l'appel à projets 2024 selon les modalités présentées en annexe de la délibération, sur l'ensemble du territoire régional.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (45) : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILLIEN-PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER.

Pouvoirs donnés (11) : Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Monsieur Frédéric MOTTE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Monsieur Laurent RIGAUD donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN.

Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Paulette JUILLIEN-PEUVION, Madame Maryse FAGOT donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE.

Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL.

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER.

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN.

Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

N'ont pas participé au vote (0) :

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

ADOpte A L'UNANIMITE